



Refus de restituer pièce defectueuse suite à réparation

Par **fredyblop**, le **29/04/2010** à **21:10**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si la lois couvre la question de la restitution des pièces changées lors d'un acte de réparation (ici d'une cafetière).

Merci pour vos réponses

Fred

Par **fredyblop**, le **29/04/2010** à **22:48**

Bon j'ai trouvé un texte:

Arrêté du 2 mars 1990 Article 5:

Le prestataire fait signer au consommateur une décharge pour les pièces, éléments ou appareils remplacés dont ce dernier a refusé la conservation.

Mon questionnement évolue donc !!

Si je ne signe rien cela oblige t il le prestataire à me rendre la pièce défectueuse ?

Fred